

Conseil municipal du 21 novembre 2016

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil seize, le lundi 21 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

PRESENTS

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Xavier CHALANDON, Sophie DELSIGNORE, Jacqueline DUFOUR, Michèle FOLACHIER, Claude FRECHARD, Hervé PERONNET, Anne Lise PINTENO, Yves RODRIGUEZ, Nathalie TISSERAND, Anthony WILLAUME

POUVOIRS

Annie SKRZYPCZAK à Vincent LAUTIER
Dominique TALLON à Michèle FOLACHIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline DUFOUR

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

• Information préalable

○ **Modification de statuts du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable**

La commune a reçu l'arrêté préfectoral du 16 novembre portant sur l'adhésion de la commune de Villars-les-Dombes au Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau potable de Dombes Saône.

○ **Contrat Tiphaine Rollin**

Mme Tiphaine Rollin avait un contrat d'apprentissage de septembre 2015 au 4 novembre 2016. Elle s'occupe des animations du centre de loisirs des mercredi après-midi et vacances scolaires et intervient sur les NAP et le périscolaire du soir. Un CDD a été établi jusqu'à fin juillet 2017. Ce poste avait déjà été ouvert lors de la création des TAP en août 2015. Le coût de la masse salariale reste inchangé.

○ **Plan de prévention des risques inondation de la Saône et de ses affluents, mouvements de terrain**

Le PPRn, prescrit le 21 avril 2009, mis à l'enquête publique du 2 mai au 4 juin 2016 a été approuvé le 27 octobre 2016. Le dossier est consultable en mairie. Il concerne les 3 communes de Massieux, Reyrieux, Parcieux.

• Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

○ **Conseil communautaire du 10 octobre 2016**

1- Candidature au contrat de ruralité avec l'état

L'Etat a lancé un appel à projet pour conclure des contrats de ruralité avec les communautés de communes. Il vise 6 domaines d'intervention prioritaires :

- L'accessibilité aux services et aux soins,
- L'attractivité du territoire (économique, numérique, touristique),
- La redynamisation des bourgs centre et le soutien au commerce de proximité,
- Les mobilités,
- La transition énergétique,
- La cohésion sociale.

La CCDSV fait acte de candidature à cet appel à projet sur la base du diagnostic actualisé et des orientations du séminaire de février 2015, complétés des projets communaux susceptibles d'être intégrés au contrat.

2- Vente des locaux Michaud (Zone d'activité de Trévoux)

Approbation de la vente des locaux Michaud en deux lots :

- D'une part au SMICTOM (lot 1), pour une superficie de bâtiment de 431 m² et 783 m² de foncier au prix de

142 938 €,

- D'autre part à la Société Cartonnage Haller (lot 2), pour une superficie de 2 258 m² de bâtiment et 6 474 m² de foncier, au prix de 427 130 €.

3- Projet d'installation d'Intermarché et vente de terrains à Frans

Vente d'une parcelle sur la commune de Frans pour une superficie d'environ 1 471 m² au prix de 20 € HT / m² au Groupe IMMO Mousquetaires pour un projet d'un centre commercial d'une surface de 3 000 m², avec une station-service et un espace de services.

4- Décisions modificatives

Modifications de crédit en fonctionnement et investissement sur le budget principal, le budget assainissement collectif, le budget immobilier d'entreprises et sur le budget transport.

5- Mode de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

La loi NOTRe a prévu le transfert automatique aux communautés de communes de la compétence « gens du voyage » à partir du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert concerne les aires d'accueil existantes (Trévoux) et à venir.

La CCDSV va lancer un marché de service pour l'entretien, le nettoyage et le gardiennage pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

6- Approbation du plan de zonage d'assainissement de la commune de Rancé

Ce projet de plan va être soumis à une enquête publique commune entre la CCDSV et la commune de Rancé.

- **SMICTOM**

- **Compte rendu assemblée générale du 22/09/2016**

Le marché d'exploitation des déchèteries se termine le 30 avril 2017. Le comité syndical a validé le renouvellement du marché à 4 ans renouvelable 1 fois 1 an (soit 5 ans au total). Cela portera le renouvellement du prochain marché pour 2021 ou 2022 et laissera le temps aux futures équipes de choisir les orientations de ce marché. Mme Faye présente le site internet du SMICTOM, en ligne depuis juillet 2016. Mr Montessuit précise qu'il est destiné en priorité aux habitants des 22 communes membres du SIMCTOM. Signature d'un avenant avec l'entreprise QUINSON FONLUPT pour le transport des encombrants au site de Quincieux (69). Un règlement de collecte des déchets ménagers et d'un règlement intérieur des déchèteries applicable sur le territoire du SMICTOM (en ligne sur le site du SIMCTOM et de Parcieux). Le comité syndical approuve ces 2 règlements. Création d'une convention de nettoyage des Points d'Apport Volontaire entre les communes et le SMICTOM.

- **Convention nettoyage Point d'Apport Volontaire**

La convention a pour objet de définir les champs de compétence du SMICTOM et de la commune sur la gestion des Points d'Apport Volontaire (un point d'apport pour 500 habitants soit deux sur la commune : Allée des Marronniers et chemin des Varennes).

Cette convention régit les points suivants :

- La création de point d'apport volontaire
- La collecte
- L'entretien et le nettoyage

En charge pour le SMICTOM d'effectuer deux tournées hebdomadaires de nettoyage pour chaque point et un balayage de la plateforme une fois par mois. Pour les déchets supérieurs à 15 kg et d'une dimension supérieure à 2 mètres, l'enlèvement est assuré par la commune.

Le SMICTOM s'engage à laver les bornes et la dalle une fois tous les deux ans ; les végétaux aux abords sont entretenus par la commune. Convention à durée illimitée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention relative à la gestion des Points d'Apport Volontaire avec le SMICTOM.

- **Commune**

- **Informations générales**

- **Recensement**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement général de la population de PARCIEUX se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Suivant les directives de l'INSEE, il a été convenu de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la campagne de recensement. C'est Emilie Guignardat, secrétaire de mairie, qui assurera ce rôle comme en 2012.

Il convient également de délimiter les districts de recensement en fonction du nombre de logements estimé sur la commune, afin de ne pas dépasser 250 logements environ par district, soit 2 districts pour Parcieux, et de recruter un agent recenseur par district, soit 2 agents recenseurs.

Le coordonnateur communal a suivi une formation obligatoire d'une journée le 10 novembre 2016. Quant aux agents recenseurs, ils devront participer également à deux demi-journées de formation début janvier 2017. Ils bénéficieront d'une indemnisation pour cette mission

Agent recenseur - indemnisation au nombre de logements - nécessité de faire un découpage de la commune équitable

240 logements x 3,00 € = 720,00 €

+ 1 journée de formation (6 h) : 50 €

Indemnisation par agent : 770 €

Coordonnateur communal - environ 7 jours de travail - de 1 à 3 h de travail par jour

proposition pour une prime de 300 €

+ 1 journée de formation (6 h) : 90 €

Total pour le coordonnateur communal : 390 €

Dotation forfaitaire de l'INSEE de 2 172 €.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Charge Monsieur le Maire de désigner un coordonnateur communal, de recruter deux agents recenseurs et de signer les arrêtés de nomination correspondants.
- Accepte l'indemnisation du coordonnateur communal et des 2 agents recenseurs comme indiquée ci-dessus.

Xavier Chalandon : comment va être diffusé le recensement ?

Nathalie Tisserand : par un flash info avec les photos des agents recenseurs + le site internet + presse et lors de la tournée de reconnaissance, les agents distribueront le courrier officiel de l'INSEE.

Michèle Folachier : le recensement est-il obligatoire ?

Nathalie Tisserand : non, conseillé et utile mais non obligatoire.

Nathalie Tisserand informe que les 2 agents recenseurs seront Sylvie Prévost et Gabrielle Richard.

- **Transfert de la compétence publicité à la CCDSV**

Le règlement local de publicité est régi par :

- la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE),

- le décret du 30 janvier 2012 portant sur la réglementation relative à la publicité extérieure,

Un règlement local de la publicité (RLP) peut désormais être adopté directement par les EPCI,

Considérant la nécessité de préserver les paysages et le cadre de vie des communes et de se donner des orientations partagées à l'échelle du territoire Dombes Saône Vallée (concertation entre communes, zonages particuliers, ...) ;

M. le Maire expose la situation actuelle de la commune vis à vis de la réglementation de la publicité et des enseignes. Il souligne qu'un règlement local de publicité établi au cours de la décennie 1990 par le district Saône vallée entre les communes de Misérieux, Saint Bernard, Saint Didier de Formans, Reyrieux, Toussieux et Trévoux, a permis d'éviter la « pollution visuelle » aux sorties/entrées des grandes agglomérations voisines et de maîtriser les règles d'installation de la publicité.

Il est proposé au conseil municipal que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée engage les réflexions pour établir un règlement local de publicité à l'échelle du territoire communautaire. L'établissement d'un tel règlement intercommunal nécessitera le transfert de la compétence à la CCDSV.

Xavier Chalandon : la CCDSV peut-elle faire enlever les panneaux existants ?

Vincent Lautier : Oui, elle pourrait le faire en application de la loi.

Sophie Delsignore : si manifestations des associations : nombre de panneaux ? A qui s'adresser : la CCDSV ou la commune ?

Vincent Lautier posera la question à la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions :

- ✓ **Approuve** la proposition de Mr le Maire d'établir un règlement local de publicité à l'échelle intercommunale,
- ✓ **Charge** Mr le Maire de solliciter la CCDSV pour l'établissement d'un tel règlement intercommunal de publicité,

▪ **Centre de Gestion : convention Santé et sécurité au travail**

En application de l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, toute collectivité, quelle que soit sa taille, doit faire l'objet d'inspections en matière de santé et de sécurité au travail. A défaut d'un personnel qualifié en interne, cette mission est confiée à un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) mis à disposition par le Centre de gestion dans le cadre d'une convention.

En conséquence, cette convention avec le CDG 01 est à caractère obligatoire. Elle ne donne lieu à aucun coût pour les collectivités affiliées, les frais de fonctionnement étant imputés sur la cotisation additionnelle.

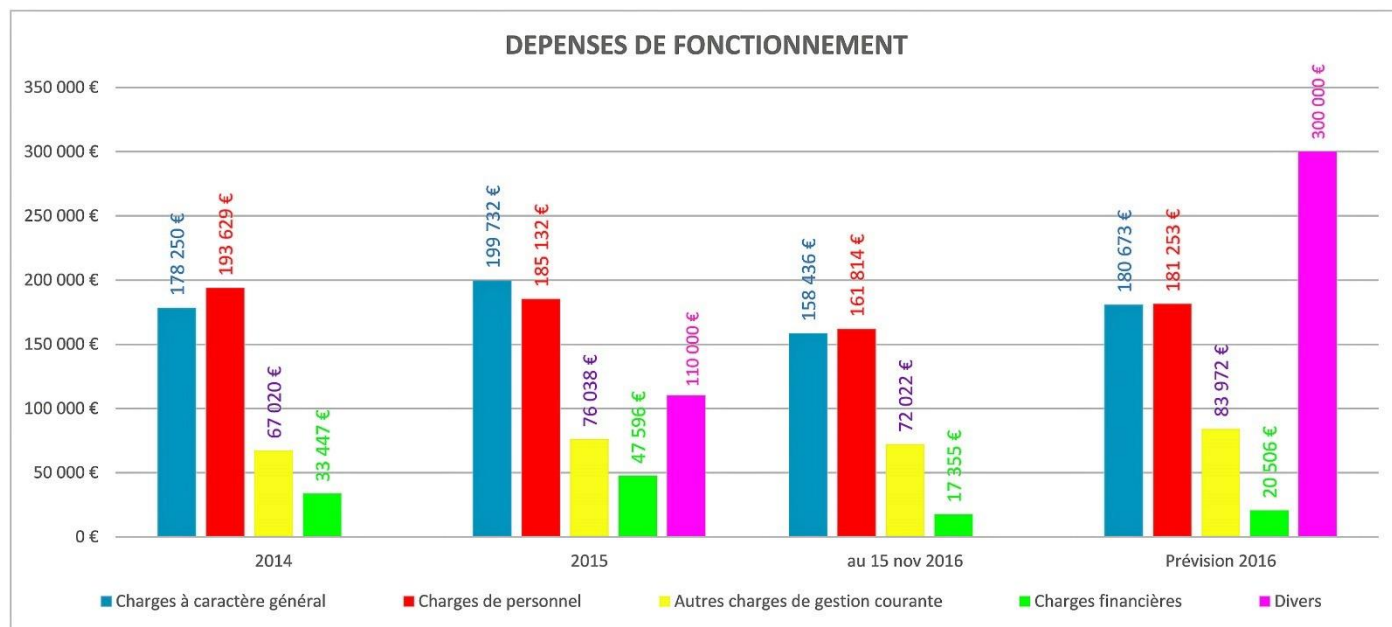
L'objectif des visites d'inspection est d'établir un audit concernant l'application de la réglementation dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. Les rapports adressés à l'issue de chaque visite permettent d'alerter la collectivité sur d'éventuels non conformités ou manquements et de formuler des recommandations visant à les lever.

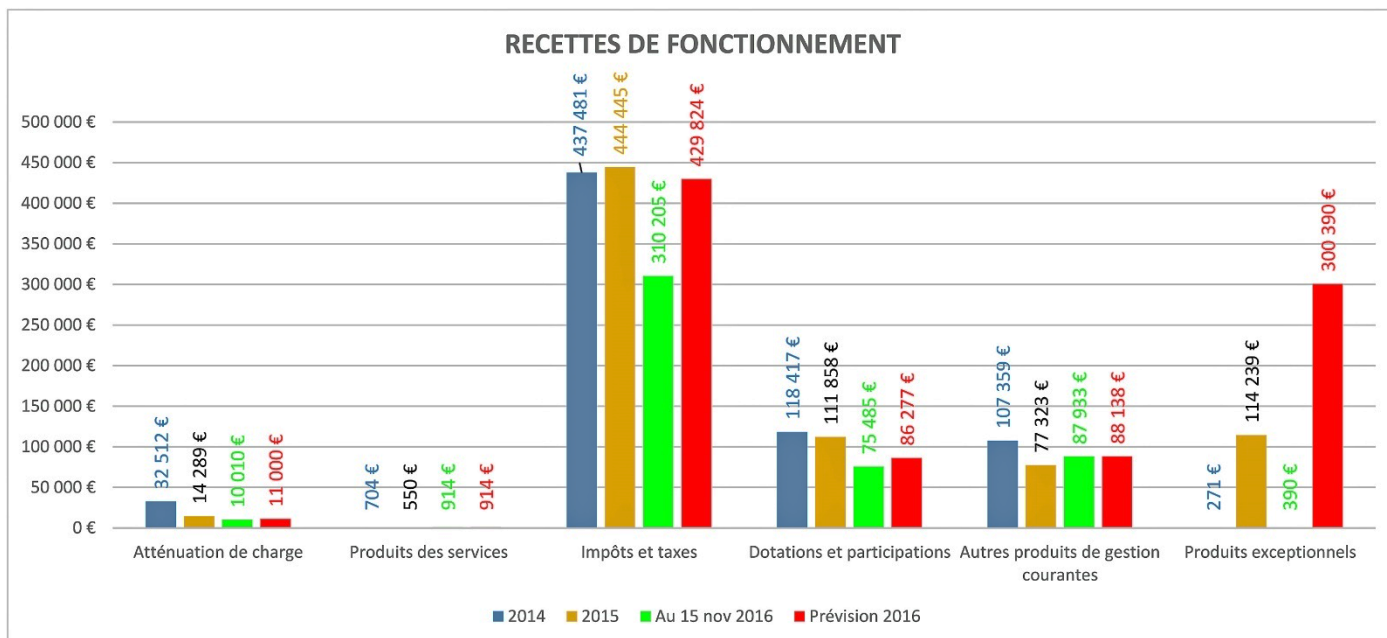
Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention proposée en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention proposée en annexe.

○ Finances

▪ **Compte rendu de la Commission « Finances » du 16 novembre 2016**





Michèle Folachier : le renouvellement de concession correspond-il aux produits des services ?

Vincent Lautier : non, pour 2016, il s'agit de vente de concessions. Il n'y a pas eu de renouvellement en 2016.

Le budget 2017 sera présenté en janvier 2017 pour un vote en février 2017.

▪ Indemnité comptable

En octobre 2014, une délibération a été prise pour l'attribution de l'indemnité du comptable à 100 %. Pour l'année 2016, cette indemnité s'élève à 425,58 € net.

Michèle Folachier : en quoi nous aide-t-il ?

Vincent Lautier : lors des ventes, il nous indique la procédure à suivre.

▪ Signature électronique

A compter du 1^{er} janvier 2017, la signature électronique va être plus que conseillée. Des devis ont été demandés. Le fournisseur de logiciels actuel, Berger Levraut, a envoyé une proposition commerciale d'un montant de 925 € HT. La société ADULLACT propose un devis à 590 € auquel il faut rajouter 80 € de certificat électronique.

Une convention entre le Centre de Gestion de l'Ain et la société ADULLACT est en cours de préparation (comme pour la dématérialisation des actes en Préfecture) avec des coûts réduits pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion.

Il est donc proposé d'attendre courant 2017 pour la mise en place de cette signature électronique.

Sophie Delsignore : quels sont les documents signés électroniquement ?

Vincent Lautier : les mandats et titres administratifs.

Information municipale

Compte rendu de la commission « Information municipale » du 17 novembre 2016

Un rendez-vous de bilan a eu lieu après la réalisation du bulletin 2016 avec l'imprimeur : 3D – Neuville/Saône, afin d'identifier les points d'amélioration. Il a été convenu que la qualité des photos et rendu des couleurs n'était pas optimisé. L'édition 2017 devra être imprimée sur une qualité « supérieure » de papier afin d'assurer un meilleur rendu. Ce point sera déterminant pour la bonne continuité de notre collaboration.

Début octobre 2016, Nathalie Tisserand et Nathalie Bougain ont visité les locaux de l'imprimerie et revalidé ce point précis.

Edition 2017 : Présentation de la trame du futur bulletin et des articles envisagés (Groupe de travail du 8/11/16).

Les rubriques par onglets de couleur qui font l'unanimité pour une bonne lisibilité du document seront conservées.

Le bulletin aura 40 pages et la régie publicitaire est assurée par l'imprimeur après fourniture de la liste des commerçants et artisans par la mairie.

Les pages ne seront pas surchargées et agrémentées comme précédemment de photos, schémas, ou graphiques.

La 1^{ère} de couverture est confiée à Eric Berthelie et Raphaël Jeune ; toute idée, proposition est la bienvenue.

Chaque adjoint ou conseiller est chargé de collecter ou rédiger les articles dans son domaine de compétences.
Annie Skrzypczak a rappelé la nécessité de bien suivre les délais et l'avancement du travail avec l'imprimeur pour respecter le planning mis en place.

La distribution est prévue pour le 4 mars 2017.

Prochaine réunion de la commission le jeudi 26 janvier 2017 à 19h00 (à confirmer).

Michèle Folachier : quelle est la composition du groupe de travail « publications municipales » ?

Nathalie Bougain : Jacqueline Dufour, Anthony Willaume, André Mut, Raphaël Jeune, Eric Berthelier, Nathalie Tisserand, Nathalie Bougain, Emilie Guignardat.

○ Cadre de vie et PLU

▪ **Demande d'une étude pour l'enfouissement des réseaux chemin de la Charité**

Une demande a été envoyée au SIEA pour réaliser une pré-étude pour l'enfouissement des réseaux chemin de la charité des carrefours chemin Trèves d'Ars à celui du chemin des Eguets. Cette étude comportera une étude de faisabilité, une estimation des travaux et un plan de financement et permettra au conseil municipal d'envisager la réalisation ou pas des travaux.

Xavier Chalandon : est-ce que cela concernera toute la commune ?

Vincent Lautier : ce sera en lien avec le coût. C'est une pré étude gratuite (cotisation SIEA).

▪ **Subvention travaux salle polyvalente (délibération)**

Une délibération avait été prise en juillet 2016. Le Conseil Régional a modifié ses règles d'attribution des subventions en mettant en place début novembre un plan en faveur de la ruralité. Proposition est faite de voter une nouvelle délibération.

La salle polyvalente de la commune a pour vocation d'accueillir :

- une salle d'évolution pour l'école maternelle et primaire de Parcieux,
- un lieu d'activités des associations sportives (danses, gymnastique volontaire...),
- un lieu de rencontre pour les activités du 3ème et 4ème âge,
- un lieu pour les manifestations du CCAS (goûter musical, galettes des rois...)
- un lieu pour les manifestations de la municipalité (cérémonies des vœux, fêtes des mères, fête de la musique...),
- une offre de locations pour les organismes publics, partenaires extérieurs, entreprises, particuliers...

Le projet de rénovation/extension de la salle polyvalente fait partie du plan de mandat 2014 - 2020 et avait été pointé comme prioritaire en matière d'investissement.

Le bâtiment, d'une surface de 370 m², n'a pas fait l'objet de rénovation depuis sa construction (fin des années 70) et il n'est plus adapté à son utilisation actuelle : en effet, les activités sportives ont fortement augmenté et l'équipement est surutilisé. Il est particulièrement énergivore avec des déperditions importantes au niveau des menuiseries, des murs et de la toiture.

Les travaux projetés ont donc pour but :

- d'apporter une amélioration phonique et thermique du bâtiment, avec le remplacement des menuiseries et la mise en place d'une isolation,
- de rénover le système de chauffage,
- de permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite, en adaptant les toilettes, et l'accès au bâtiment,
- de rénover les façades,
- de créer une porosité entre la salle polyvalente et les espaces extérieurs ainsi que les équipements du secteur (mairie, salle de judo, micro crèche),
- de créer une extension pour permettre le rangement du matériel,
- d'adapter la salle à l'utilisation des associations (équipement spécifique),
- de reprendre le sol,
- d'effectuer les travaux de désamiantage de la toiture (selon le coût).

Ces travaux, réalisés dans un bâtiment communal en milieu rural et comprenant une réhabilitation thermique, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'Etat, d'une dotation territoriale 2017 du département de l'Ain et d'une subvention de la Région.

Le montant prévisionnel de ces travaux se décompose comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 20 000 € H.T.
- Autres bureaux d'étude : 3 000 € H.T.
- Travaux : 200 000 € H.T.

Soit un coût total estimé à 223 000 € H.T.

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| | |
|---|-----------|
| - DETR estimée à 25 % du montant HT : | 55 750 € |
| - Subvention de la région estimée à 40 % du montant HT : | 89 200 € |
| - Dotation territoriale 2017 du département de l'Ain estimée à 15 % du montant HT : | 33 450 € |
| - Autofinancement à hauteur de 20 % : | 44 600 € |
| Soit un total de | 223 000 € |

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'approuver la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente pour un coût estimé à 223 000 € H.T.
- D'approuver le financement prévisionnel tel que présenté
- D'autoriser le maire à solliciter auprès du Préfet une subvention au taux de 25 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- D'autoriser le Maire à solliciter auprès du Président de la région Auvergne Rhône Alpes une subvention au taux de 40 % dans le cadre du plan régional en faveur de la ruralité.
- D'autoriser le Maire à solliciter auprès du Président du département de l'Ain une subvention au taux de 15 % dans le cadre de la dotation territoriale 2017
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents liés à ces décisions
- De décider que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif 2017.

Xavier Chalandon : un plan a-t-il été présenté lors d'un précédent conseil municipal ?

Vincent Lautier : non mais il sera envoyé aux élus lorsque le projet aura avancé.

Xavier Chalandon s'abstient lors de ce vote car il ne peut pas apporter un jugement sur ce dossier n'ayant pas suffisamment d'éléments pour sa réflexion.

○ Ecole / jeunesse

▪ Conseil d'école du 8 novembre 2016

Un bilan de la rentrée a été établi, avec une stabilité de l'équipe éducative (4 enseignantes sont titulaires de leur poste).

Départ d'Emilie Bouvier (non titulaire), remplacée par Solène Labbé en tant que décharge de Direction et retour de Flavie Esposito en remplacement de Charlotte Mourlat au poste d'ATSEM en maternelle.

● Effectifs

* Classe maternelle avec A. Chamba : 11 PS + 19 MS (soit 30 élèves)

* Classe GS-CP avec C. Auzias : 9 GS + 13 CP (soit 22 élèves)

* Classe CE1-CE2 avec V. Faure : 17 CE1 + 11 CE2 (soit 28 élèves)

* Classe de CE2-CM1-CM2 avec L.Fifis et S. Labbé : 6 CE2, 9 CM1 et 8 CM2 (soit 23 élèves)

L'effectif total est de 103 élèves.

- Décloisonnement : les lundis et jeudis à 14h00, l'enseignante de Maternelle, Mme Chamba vient chercher un groupe de GS pour travailler la préparation à la lecture avec la méthode des Alphas.
- Mise en place progressive des nouveaux programmes 2016 en élémentaire et réflexion sur les modalités d'évaluation (évaluation continue).
- Mise en place du Livret de Scolarité Unique (base numérique) qui accompagnera les enfants du CP à la Troisième.

- Elections des représentants de parents d'élèves (le 7/10) : le taux de participation est stable 44,14 % (au lieu de 43,66 l'année dernière).

L'avenant au projet d'école et les activités pédagogiques ont ensuite été abordés

Nouveau projet d'école

Les nouveaux programmes étant mis en place, les enseignantes travaillent à l'élaboration du nouveau projet d'école. Il sera présenté au troisième conseil.

Activités pédagogiques

Blogs de classe et site Internet d'école.

Coopérative scolaire

- Inauguration de la fresque réalisée en fin d'année dernière par les classes et les Tap (le 30/09)
- Elections des délégués de classe (le 10/10)
- Premier conseil de coopérative (le 13/10)

Les actions et comptes rendus sont consultables sur le site de l'école.

Diverses manifestations ont eu ou vont avoir lieu : rencontre avec les Colchiques dans le cadre de la « Semaine bleue » (le 4/10), goûter d'Halloween (le 17/10), Visite de la médiathèque de Trévoux par les classes de CE1-CE2 et Maternelle en novembre et janvier 2017, défilé aux lampions le 2 décembre et manifestations de Noël le 16 décembre, rallye lecture pour la classe de CE1/CE2, mur d'escalade du 20/03 au 13/04, jeux de société en Maternelle et en GS-CP : un mercredi par période.

La formation aux gestes de premiers secours pour la classe de CM a lieu cette année (10/11 et 02/12). Une visite de la caserne de Trévoux sera programmée au printemps.

Elections pour le Conseil municipal d'enfants (le 18/11 en mairie). 6 élèves ont été élus.

Le règlement intérieur a été révisé avec des modifications portant notamment sur l'accueil, les absences.

Deux documents seront annexés :

- la Charte de la laïcité : 15 articles explicitent le sens et les enjeux de la laïcité dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République.
- la Charte d'utilisation d'Internet : un texte destiné aux enfants pour adopter une grande vigilance avec l'usage du matériel informatique et l'usage d'internet.

Ces deux documents devront être paraphés par tous les parents. Ils seront étudiés en classe.

Un point sur l'organisation matérielle et la sécurité a été fait, avec un rappel des investissements de la mairie : 46 € par enfant pour le fonctionnement et l'investissement informatique en cours ; l'investissement du Sou des écoles de 1000 euros/classe pour les 4 classes.

Un point a également été fait sur les travaux réalisés par la mairie.

En termes de sécurité, un test d'évacuation a été réalisé le 26/09 : il s'est déroulé dans de bonnes conditions ; des tests « Attentat-intrusion » ont eu lieu le 26/09 en maternelle et le 10/10 en élémentaire : les enfants ont été préparés au test avec pour objectif d'apprendre à se cacher sous l'ordre de la maîtresse et adopter des réflexes de confinement. Des éléments sont à revoir ; un autre test devra être programmé avec la rédaction d'une procédure.

Il faudrait aussi envisager un test d'évacuation. La procédure sera étudiée avec la mairie.

Dans le cadre de la mise en place de mesures de sécurité renforcées, il est important de rappeler qu'il ne faut pas stationner devant l'école et que les enfants sont sous la responsabilité des enseignantes au-delà du deuxième portail vert, pas avant.

○ Vie Associative

▪ **Dissolution de l'association « Peintre au village »**

L'association, présidée par Bernadette Dietz, s'est réunie le 5 septembre 2016 pour procéder à la dissolution de l'association : en effet, faute d'activités pendant plusieurs années, l'association qui organisait régulièrement des expositions artistiques a perdu de nombreux membres et exposants. Les membres présents ont approuvé à l'unanimité les motifs évoqués et ont désigné Christiane Frechard comme liquidatrice.

▪ **Assemblée Générale de l'atelier Big Bang du 19/09/2016**

Il y a 61 adhérents inscrits. Les cours de dessin et peinture sont dispensés par Peter Petersen et ont lieu à la Cure les lundis et jeudi. Le tarif pour les cours et par trimestre est de 90 € pour les parcevins et 110 € pour les extérieurs. Il y a eu diverses animations tout au long de l'année : forums de Parcieux et Reyrieux, exposition au cinéma « 400 coups » à Villefranche d'affiches de cinéma réalisés à l'atelier, soirée raclette en février, invitation d'un artiste burkinabé en mai, fête de la musique + expo de peintures en juin (organisé conjointement avec la municipalité), voyage aux Baux de Provence et participation à la 2^{ème} édition du GRAND p'tit dèj.

Le bilan financier fait apparaître un solde positif de 1761,60 € (16182,99 € de dépenses et 17944,59 € de recettes). Pas de subvention de la mairie mais ont les locaux gratuitement.

▪ **Assemblée Générale de Croq Menu du 23/09/2016**

Il y a 65 familles adhérentes soit un potentiel de 92 enfants. 11 470 repas ont été servis sur l'année scolaire (10 626 en 2014/2015 soit une augmentation de 844 repas).

Les repas sont répartis comme suit : 10 556 repas pour les jours d'école et 914 repas pour le centre de loisirs. La moyenne journalière a été de 60 enfants sur les jours de cantine et 25 en moyenne pour le centre de loisirs. Le Repas de Noël s'est déroulé comme chaque année à la salle polyvalente le 18 décembre 2015 avec 124 repas : 90 enfants et 34 adultes. Le Pique-Nique de fin d'année s'est déroulé dans le parc de la cure le mardi 5 juillet 2016 avec 114 repas (40 adultes et 74 enfants).

Les tâches de gestion des plannings d'inscriptions, des enregistrements de paiement, mise à jour des divers tableaux, commande des repas... sont assurées par Anne RICHARD pour 11 heures/mois + 1 heure de ménage.

Le rapport financier fait apparaître un solde positif de 1310,21 € (contre 21,75 € en 2014/2015) avec un nombre de repas en nette augmentation et Croq'menu est à l'équilibre sur le centre de loisirs.

RPC, le fournisseur de repas a mis un logiciel ROPACH à disposition pour gérer les plannings et les factures. Claire Archambault n'a pas souhaité continuer et c'est Stéphanie Plasse qui l'a remplacé 2 heures par jour lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas de changement pour Anne Richard et Chantal Noël.

Le Grand P'tit Dèj a été une belle réussite pour la 2ème édition. L'association des Chiens guides d'aveugles de Lyon et du Centre Est s'est mobilisée pour assurer des démonstrations. Croq'Menu remercie les bénévoles pour leur implication dans l'organisation de cette matinée : MAIRIE DE PARCIEUX, ATELIER BIG BANG, CLUB AQUATIQUE, CROQ'MENU, HIPPOCRENE EN DOMBES, JOUJOUTHEQUE, JUDO CLUB, FCBS, LES COLCHIQUES, LES CLASSES EN 7 et de nombreux habitants.

209 petits déjeuners ont été vendus : 130 sucrés et 79 salés pour un résultat net de 739,03 €. Création d'une association prévue pour fin 2016.

▪ **Assemblée Générale de Galaxie Dance du 24/09/2016**

Point sur les effectifs de l'Association : 68 inscrits pour la saison 2014/2015 et 55 inscrits pour la saison 2015/2016. Il est constaté une baisse constante du nombre d'adhérents depuis quelques années. La rentrée 2016 semble être plus positive, notamment grâce à notre participation au forum des associations de Reyrieux qui nous a permis d'enregistrer 24 nouveaux contacts. Le fait de participer aux forums des communes environnantes est très important pour maintenir les effectifs de l'association. La demande sera renouvelée à Reyrieux l'année prochaine et une demande pour Massieux sera faite si les dates ne sont pas communes. Yves Rodriguez, représentant la Mairie signale qu'il peut pour la rentrée prochaine distribuer des tracts en boîte aux lettres.

Domiciliation des adhérents 2015-2016 : Parcieux : 44.6 % Reyrieux : 25 % Massieux : 19.6 % Ste Euphémie : 3.6 % Trévoux : 3.6 % Quincieux : 1.8 % Jassans : 1.8 %

Moyenne d'âge : 16 ans. Répartition par tranche d'âge : 0 – 5 ans : 9 % 6-10 ans : 25 % 11 – 15 ans : 34 % 16 – 20 ans : 16 % 21 ans et + : 16 %. 7 cours sont assurés sur l'année 2015-2016.

Le gala a eu lieu au Galet de Reyrieux. Le groupe de la gym volontaire a participé dans une logique de synergie entre les associations de la commune. Galaxie Dance est favorable au renouvellement de l'expérience l'année prochaine. Il y a eu de bons retours des parents sur la qualité du spectacle proposé.

Le rapport financier présente un solde positif de 367 €. Le budget serait clairement déficitaire sans l'organisation du gala, la subvention de la Mairie et le sponsoring de la location de la salle du Galet. La présidente rappelle que Galaxie dance est une association à but non lucratif et qu'elle n'a pas vocation à dégager des bénéfices. Le représentant de la Mairie rappelle qu'en cas de besoin d'investissement en matériel par exemple, ils peuvent demander une subvention exceptionnelle. Par ailleurs, il est envisageable de discuter avec le maire de Reyrieux pour que le tarif de location de la salle du Galet soit renégocié.

▪ **Assemblée Générale de la joujouthèque du 20/10/2016**

Bilan très satisfaisant pour l'année 2015-2016 avec 77 adhérents (49 familles, 15 assistantes maternelles et 13 collectivités). Le montant de l'adhésion est de 45 € pour les Parceviens et 50 € pour les extérieurs. Le public est très diversifié, essentiellement sur les communes de Parcieux, Reyrieux et Massieux et les adhérents se répartissent

entre les familles, les grands parents, les écoles, les crèches, les centres de loisirs et autres collectivités dont l'hôpital de St Cyr au Mont d'or. Le club des Colchiques de Parcieux a pris une adhésion mais il semble difficile de convaincre les personnes âgées de changer leurs habitudes de jeux, à savoir la belote et le scrabble. Toutefois, certaines d'entre elles sont venues participer à une soirée jeux et ont été ravies. Différentes animations sont assurées tout au long de l'année, sur place dans les locaux de la Joujouthèque, ou à l'extérieur avec aussi la Bourse aux jouets, l'après-midi jeux Casino, le troc n'Roll (bourse aux vélos) et la chasse aux œufs.

La présidente tient à remercier l'équipe municipale qui met gracieusement les locaux à disposition et qui a financé d'importants travaux d'aménagement (intérieur et extérieur) durant l'année écoulée.

A noter, le problème récurrent du stationnement aux abords de la Joujouthèque. Ce point est facteur de risques importants, notamment le mardi matin lors de l'accueil des assistantes maternelles.

Le rapport financier fait apparaître un budget annuel de l'ordre de 5000 €. Les comptes sont à l'équilibre et le montant des adhésions est intégralement consacré à l'achat de nouveaux jeux.

Les Projets pour l'année 2016 – 2017 : installation d'un panneau d'affichage à l'entrée de la Cure. La Mairie accepte de financer cet achat, l'achat d'un téléphone pour être en liaison avec les adhérents. La municipalité va installer des jeux extérieurs dans le parc de la Cure prochainement. La Joujouthèque va fêter ses 20 ans en 2017, une manifestation sera organisée à cette occasion. Une subvention exceptionnelle pourrait être demandée à la Mairie pour réaliser ce projet.

○ Manifestations

▪ **Bilan semaine bleue (du 3 au 9 octobre 2016)**

- Petit déjeuner avec 27 personnes et la présence de Marc Pechoux, Conseiller départemental.
- Prévention routière 30 personnes et la présence de Nathalie Barde, conseillère départementale. Atelier animé par Gérard Mabilon, parcevin et Sébastien Dubreuil, gendarme de la brigade motorisée de Trévoux.
- Et si on chantait ! - 59 personnes dont 22 GS/CP + personnes des Lucioles et de l'EHPAD la Rochette. Après-midi animé par Aurélien Duperray avec chansons et découvertes d'instruments.
- Ensemble se souvenir à l'EHPAD la Rochette de Caluire. 80 personnes présentes pour la projection du film « tu avais 10 ans en 1940, raconte-moi ! ».
- Randonnée en bords de Saône et apéritif de clôture à la maison éclusière. 30 personnes pour découvrir la marche active et le qi gong.

Cette 1^{ère} année a été une réussite. Elle a été marquée aussi le 29 septembre par le prix « Intergénération » et sa dotation de 4 000 € décerné par le Ministère des Affaires sociales et de la santé et la réception qui a suivi à l'Élysée avec une reconnaissance nationale pour le film « tu avais 10 ans en 1940, raconte-moi ! » projeté à l'EHPAD de la Rochette.

La commune de Trévoux et la médiathèque « la Passerelle » souhaite travailler avec notre commune pour la Semaine bleue 2017. Un lien sera fait également avec la commune de Reyrieux. Les dépenses se sont élevées à 852,50 €.

○ Questions diverses

- Mme PIADINA de Civrieux déclare son activité de vente ambulante « snack italien food truck » sur le parking privé de la Débrouille : elle y sera présente le mercredi de 11 h 30 à 14 h 00 à partir du 16 novembre.
- bilan de la formation défibrillateur du 6 et 20 octobre 2016. Une quinzaine de personnes présentes avec les sauveteurs secouristes de Jassans. Réflexion pour les années à venir sur la poursuite de l'action.
- Session PSC1 ce samedi 26 novembre 2016. 9 personnes présentes dont 2 jeunes. A prévoir chaque année + recyclage tous les 2 ans.
- Le conseil d'administration de la MJC aura lieu à Parcieux le 18 janvier 2017 (délocalisation prévue d'autres conseils d'administrations dans les autres communes partenaires).
- Croix de mission : croix d'Ain à rénover par la CCDSV et la croix du Trève d'Ars est en priorité n°1 dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine, compétence de la CCDSV.
- Monsieur Rasper a informé Monsieur le Maire qu'il déposerait le permis de construire du FCBS en fin d'année 2016.
- Prochain conseil municipal le 19/12/2016.

CLOTURE DE LA SEANCE à 21h50

| | | | |
|-------------------|--|--------------------|---|
| Vincent LAUTIER | | Hervé PERONNET | |
| Michel BADOIL | | Anne Lise PINTENO | |
| Nathalie BOUGAIN | | Yves RODRIGUEZ | |
| Xavier CHALANDON | | Annie SKRZYPCZAK |  |
| Sophie DELSIGNORE | | Dominique TALLON |  |
| Jacqueline DUFOUR | | Nathalie TISSERAND | |
| Michèle FOLACHIER | | Anthony WILLAUME | |
| Claude FRECHARD | | | |